

AVIS DE MODIFICATION

Fournitures



I - ENTITÉ ADJUDICATRICE

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS

14, rue de la Gare-aux-Marchandises - 67035 STRASBOURG - France

Code NUTS : FRF11 Bas-Rhin

Point de contact : Estelle LOPES DE ANDRADE

Courriel : elopes@cts-strasbourg.fr - Téléphone : +33 3 88 77 70 27

Adresse principale : <http://www.cts-strasbourg.eu/fr>

II - OBJET

Intitulé du marché modifié : Accord-cadre relatif à la fourniture d'autobus électriques standards

Numéro de référence : 2019-M364

Code CPV principal : 34144910 Autobus électriques

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché modifié : L'avenant conclu modifie l'accord-cadre de fourniture d'autobus électriques standards (soit 12 m environ) et de prestations de maintenance pour le compte de la CTS.

Référence de l'avis d'attribution

Avis original envoyé par eNotices : Login TED eSender : ENOTICES

Référence de l'avis : 2020-061441

Numéro de l'avis au JO série S : 2020/S 095-228015

Date d'envoi de l'avis original : 12/05/2020

III - MODIFICATIONS

Motifs de la modification : Confrontée à une situation exceptionnelle et qu'elle ne pouvait anticiper, la CTS se trouve dans l'obligation d'accroître la quantité maximum de véhicules couverts par l'accord-cadre cité en référence afin de disposer du nombre de véhicules nécessaires à l'exploitation du réseau de transport public urbain de voyageur dans les conditions fixées par son autorité organisatrice, l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces modifications s'inscrivant dans les conditions fixées par les articles L2194-1 et R2194-7 du code de la commande publique, sont considérées comme des modifications non substantielles, l'équilibre et la nature global du marché étant maintenus.

Ces modifications non substantielles ont été arrêtées par un avenant signé le 14 juillet 2021

Modifications apportées :

Numéro de section de l'avis d'attribution : II.1.4

Au lieu de :

L'accord-cadre est conclu sans quantité ni volume minimum et avec un maximum de 50 véhicules.

Lire :

L'accord-cadre est conclu sans quantité ni volume minimum et avec un maximum de 60 véhicules.

Il est conclu pour une durée de 34 mois.

Numéro de section de l'avis d'attribution : II.2.4

Au lieu de :

L'accord-cadre est conclu sans quantité ni volume minimum et avec un maximum de 50 véhicules.

Lire :

L'accord-cadre est conclu sans quantité ni volume minimum et avec un maximum de 60 véhicules.

Il est conclu pour une durée de 34 mois.